

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L3
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Volume horaire étudiant :	294 h ou 314 h	185 h ou 205 h	h	40 h	12 h Si choix stage	499h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Arnaud WITT Maître de conférences ☎ 03 80 39 57 63 arnaud.witt@u-bourgogne.fr</p> <p>Bureau 213 Pôle AAFE 11 Esplanade Erasme BP 26513 21065 DIJON CEDEX</p>	<p>Scolarité Michèle PAULUS Bureau 123 D ☎ 03 80 39 56 14 michele.paulus@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat pédagogique Sylvain KUEHN Bureau 123 C ☎ 03 80 39 57 01 sylvain.kuehn@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR SCIENCES HUMAINES 4 Bd Gabriel – BP 17270 – 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif principal de la Licence Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie est de préparer à l'entrée en master de psychologie. La formation permet :

- l'acquisition d'une solide base théorique concernant la psychologie, une maîtrise des outils des professionnels et des chercheurs en psychologie : tests (de développement, de recrutement, de personnalité), méthodes statistiques (logiciels d'analyses statistiques), méthodes de recueil de données (observation, expérimentation, enquête), méthodes d'analyse des données verbales, outils de programmation informatique.

- l'acquisition d'une solide formation scientifique

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Tout étudiant titulaire d'une licence de Psychologie a accès de plein droit aux **Masters** recherche-professionnel mention Psychologie suivants :

- Psychopathologie clinique, psychologie médicale et thérapie
- Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement
- Ingénierie cognitive des apprentissages et technologies pour la formation professionnelle
- Socio-psychologie et psychologie du travail

Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.

L'ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ex IUFM) prépare au Master des métiers de l'éducation et de l'enseignement à l'école primaire (professeur des écoles) et au Master de la vie scolaire et des pratiques éducatives (conseiller principal d'éducation).

Après validation des deux premières années, sur dossier, Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Formateur en milieu professionnel.

Métiers

Les métiers de la psychologie : psychologie de la formation, de l'éducation, de la santé et des ressources humaines.

Le titre de psychologue n'est attribué qu'après validation de la Licence de Psychologie et d'un diplôme de niveau Bac + 5 en psychologie

Les métiers de l'enseignement.

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de l'administration publique et de la fonction publique territoriale.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

En plus des connaissances théoriques solides en Psychologie, la formation en Licence vise l'acquisition de compétences transversales telles que l'utilisation des techniques universitaires (prise de notes, expression à l'oral, expression écrite, **recherche de ressources complémentaires aux enseignements**), des connaissances sur les différentes orientations possibles en lien avec la formation, la compréhension des différentes méthodes liées au recrutement (rédaction d'un CV, projet professionnel, entretien) afin que l'étudiant soit acteur de son projet professionnel et de ses études. L'étudiant doit donc à la fin de la Licence avoir acquis :

- **Des compétences d'élaboration de comptes-rendus écrits et d'exposés oraux**
- **La capacité à construire un argumentaire**
- **La capacité à travailler en groupe**
- **L'autonomie dans le travail universitaire (organisation, recherche d'informations)**
- **La capacité à analyser une question ou un problème**
- **La capacité à effectuer une recherche documentaire, une bibliographie sur un sujet donné**
- **La capacité à réunir des informations et des documents sur un sujet donné et d'en réaliser une synthèse**

- **La capacité à élaborer un projet professionnel et à le faire évoluer**
- **Les compétences dans les méthodes d'accès aux milieux professionnels**

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La troisième année de Licence vise l'approfondissement et la consolidation des enseignements transversaux en Psychologie. La méthode de travail universitaire est acquise. Elle se complexifie par l'acquisition des bases de recherches documentaires à visée de recherche (grâce au TER). A l'issue de la L3, l'étudiant a des connaissances solides en Psychobiologie et la maîtrise des outils statistiques nécessaires pour aborder le Master. Le choix des options entraîne une spécialisation disciplinaire préparatoire aux Masters (lesquels sont présentés en cours d'année par les responsables de formation). Enfin, l'étudiant aura les bases nécessaires pour initier ses démarches d'insertion professionnelle (rédaction d'un CV, préparation d'un entretien d'embauche, etc.). A l'issue de la Licence 3 (année charnière dans le cursus), les compétences acquises et les apports des enseignements professionnalisants permettront aux étudiants de choisir de façon plus efficiente et pertinente leur orientation universitaire et professionnelle ultérieure.

■ **Dispositifs d'accompagnement**

L'accompagnement de l'étudiant est personnalisé par différents dispositifs. **Le plan Réussir en Licence (PRL)** s'applique sur les trois années de la licence sous la forme de cours intégrés en statistiques, de dédoublement des groupes de travaux dirigés pour certains enseignements, d'une aide à la professionnalisation.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Les étudiants déclarés ADMIS en L2 Psychologie.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ **Organisation générale**

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (U.E.). Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE de 6 crédits.

En L3, chaque semestre comporte 3 UE Fondamentales, 1 UE Méthodes et outils, et 1 UE de spécialisation au sein de laquelle l'étudiant choisit 2 options. Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD).

L'Anglais est proposé, sous forme d'option, dans l'UE de spécialisation du semestre 6.

La préparation au C2i niveau 1, commencée en L1 et L2 est dispensée dans l'UE Méthodes et outils du semestre 6 en L3.

Les enseignements relatifs à la pré-professionnalisation :

- le TD de « Méthodes d'accès aux milieux professionnels », dispensé au semestre 5, consiste en une présentation de la Plateforme d'Insertion Professionnelle et une introduction aux enseignements professionnalisants du S6.

- le cours magistral «Méthodes de l'orientation professionnelle», qui fait suite au CM optionnel «Métiers de la psychologie» de L2, cible les champs professionnels liés à la formation. Il est dispensé au semestre 6.
- les travaux dirigés de « Méthodes de l'orientation professionnelle» et « ateliers d'aide à l'insertion professionnelle », qui visent à donner des outils pratiques pour faciliter l'accès aux milieux professionnels, sont organisés, en collaboration avec la Plateforme d'Insertion Professionnelle de l'Université, au semestre 6.

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet notamment d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes, certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant. Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent activer leur compte numérique sur **ent.u-bourgogne.fr**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 5

UE 1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie sociale	30h	20h	50h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 1		30h	20h	50h	6							1

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychophysiologie : Bases et méthodes	48h	20h	68h	-	Ecrit 2h	Ecrit	Ecrit 2h	Report	3	2	1
TOTAL UE 2		48h	20h	68h	6							1

UE 3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie du développement	24h	20h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 3		24h	20h	44h	6							1

UE 4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
METHODES ET OUTILS	Statistiques (cours intégrés) CC1 : 1/5 ^{ème} note CC CC2 / 4/5 ^{èmes} note CC	20h	20h	40h	-	Ecrit 2h	Ecrit	Ecrit 2h	Report	1	1	1
	Travail d'études et de recherche A		12h	12h	-		Ecrit		Report		1	1
	Méthodes d'accès aux milieux professionnels		2h	2h	-	<i>Voir Semestre 6 «Ateliers d'aide à l'insertion professionnelle»</i>						
TOTAL UE 4		20h	34h	54h	6							1

UE 5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
SPECIALISATION	2 options au choix :			40h								
	Psychologie du développement A	20h				Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychologie cognitive A	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychologie clinique A	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychologie sociale A	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychophysiologie et psychophysique	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
TOTAL UE 5		40h		40h	6							1
TOTAL SEMESTRE 5		162h	94h	256h	30							5

(1) Eval : évaluation - CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 6

UE 6	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie clinique	24h		24h	-	Ecrit 1h		Ecrit		1		1
	Psychopathologie	24h		24h	-	Ecrit 1h		Ecrit		1		1
	Psychologie clinique et pathologie		20h	20h	-		Ecrit		Report		1	1
TOTAL UE 6		48h	20h	68h	6							1
UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Neurosciences cliniques : fonctions et pathologie	24h	20h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit	Report	3	2	1
TOTAL UE 7		24h	20h	44h	6							1
UE 8	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie cognitive	24h	20h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit	Report	1	1	1
TOTAL UE 8		24h	20h	44h	6							1
UE 9	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
METHODES ET OUTILS	Méthodes de l'orientation et ateliers d'aide à l'insertion professionnelle	16h	4h 3h	23h	-	Ecrit 1h	1 dossier pour les 2 TD	Ecrit	Report de la note du dossier	1	1	1
	Travail d'études et de recherche B : Choix entre											
	Enseignement thématique		12h	12h	-		Ecrit		Report		1	1
	ou Stage supervisé et évalué		12h + 2h de préparation	12h	-		Compte rendu de stage		Report		1	1
	Préparation au C2i niveau 1*		12h	12h	-	Contrôler machine*		Contrôle machine*				1
TOTAL UE 9		16h	31h	47h	6							1
UE 10	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
SPECIALISATION	2 options au choix :			40h								
	Psychologie cognitive B	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychologie clinique B	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychologie du développement B	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Psychologie sociale B	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Neuropsychologie	20h			-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
	Anglais		20h		-	Ecrit 1h		Ecrit 1h		1		1
TOTAL UE 10		40h CM ou 20h CM+20h TD		40h	6							1
TOTAL SEMESTRE 6		132h ou 152h	91h ou 111h	243h	30							5

*Préparation au C2i niveau 1 : l'enseignement, dispensé sous la forme de 12 h de travaux dirigés et un examen sur machine organisé lors de la dernière séance, porte sur D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques (le traitement de documents textuels longs).

- dans le cadre de la licence, l'étudiant ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à la préparation C2i doit repasser les domaines non validés,
- pour l'obtention du C2i, il faut avoir validé chaque domaine individuellement.

Attention : le certificat C2i niveau 1 est requis afin d'attester du niveau nécessaire pour se présenter au C2i niveau 2 Enseignement exigé des lauréats aux concours de recrutement d'enseignants (CPE, professeur des écoles, professeur de lycée et collège...).

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne : http://www.ubourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf et des éléments contenus dans cette fiche filière.

● Inscriptions aux examens

Les inscriptions aux examens ou inscriptions pédagogiques, pour toutes les sessions (JANVIER, MAI, JUIN), sont obligatoires. Elles sont organisées en début d'année universitaire par le secrétariat de psychologie (les dates et lieux d'inscription sont précisés par affichage).

● Sessions d'examen

Session 1

La session d'examens concernant les enseignements du 1er semestre a lieu en **JANVIER**, celle concernant les enseignements du 2^e semestre a lieu en **MAI**.

Chaque UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- **les enseignements de CM** donnent lieu à un examen terminal écrit.

En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et **aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

- **les enseignements de TD, pour lesquels la présence est obligatoire** (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière.. **En cas d'absence de note de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

Session 2

Pour chacun des semestres, la session de rattrapage a lieu au mois de **JUIN** :

- **enseignements de CM**

Dans les UE non acquises du semestre non validé, l'étudiant doit repasser toutes les matières dont les notes de CM sont inférieures à 10/20 (toute note de CM supérieure ou égale à 10/20 d'une UE non acquise est conservée entre les deux sessions et ne peut donc pas être repassée) et **seule la note du rattrapage est prise en compte.**

- **enseignements de TD**

Aucune épreuve de contrôle continu ne donne lieu à une session de rattrapage. **La note de session 1 est reportée en session 2.**

● Règles de validation et de capitalisation :Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

De plus, une compensation s'effectue entre les deux semestres d'une même année.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

● Etudiants salariés : régime spécial et aménagement horaireDispense d'assiduité aux TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre. Ils doivent également :

- s'adresser aux enseignants responsables afin de connaître les modalités particulières les concernant et d'obtenir obligatoirement une note de travaux dirigés.
- se soumettre, en fin de semestre, à une épreuve portant sur le contenu des TD ; la note obtenue tient lieu de contrôle continu pour la discipline concernée.
- se tenir au courant des dates des examens de TD obligatoires pour les étudiants salariés.

Aménagement horaire des TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, inscrits au titre de la formation continue.

● Etudiants boursiers

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours et de présence aux examens dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR : <http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/>

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement assister à 50 % des travaux dirigés.